

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

EN DATE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président du CCAS.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 7
- votants : 8

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **FOLLEA** Dominique, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **JANIN** Jean-Louis, **MANSAY** Laurent, **PUVILLAND** Nathalie, **RULLIER** Claude.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **DUNAND** Philippe qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline.

ABSENTS : Mesdames, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **CHENEVAL** Alexia, **DEGORRE** Luc.

Madame **GUIARD** Jacqueline est élue secrétaire.

N° 01 - 04 - 2024

Compte-rendu de Monsieur le Président des décisions prises par lui, entant qu'autorité délégataire en application de l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale que par délibération en date du 30 juillet 2020, il avait été autorisé à utiliser l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à charge pour lui d'en rendre compte à la réunion la plus proche.

En application de l'article R 123-22 dudit code, Monsieur le Président rend compte des décisions prises par lui en tant qu'autorité délégataire, à savoir :

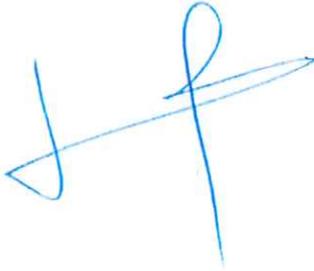
qu'en application de l'alinéa 1 l'autorisant à « Attribuer des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration ; à savoir secours en argent et règlement direct des fournisseurs dans la limite maximale de 500 € par secours, après étude de la situation du demandeur ou après avis de l'assistante sociale du secteur », il a donné son accord - pour plusieurs secours en argent - auprès de SUPER U - Parc d'Activités de la Menoge - 74380 BONNE SUR MENOGE pour :

Madame KHALINE :

- un bon alimentaire pour un montant maximum de 120,00€ (cent vingt euros),
- un bon essence pour un montant maximum de 50,00€ (cinquante euros),

Pour copie conforme, Fillinges le 25 avril 2024
Transmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Président,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par transmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication, le

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

EN DATE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président du CCAS.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 7
- votants : 8

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **FOLLEA** Dominique, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **JANIN** Jean-Louis, **MANSAY** Laurent, **PUVILLAND** Nathalie, **RULLIER** Claude.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **DUNAND** Philippe qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline.

ABSENTS : Mesdames, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **CHENEVAL** Alexia, **DEGORRE** Luc.

Madame **GUIARD** Jacqueline est élue secrétaire.

N° 02 - 04 - 2024

Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par la trésorière accompagnée des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 074-267402147-20240409-DB_CCAS_020424-DE



1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par Madame la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme, Fillinges le 25 avril 2024
Transmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Président,
Bruno FOREL.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par transmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication, le

N° 03-04-2024		DELIBERATION DU CCAS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		13
Département HAUTE-SAVOIE				Nombre de conseillers
Commune FILLINGES		09 avril 2024		
		Séance du		
				6
				7
				Nombre de conseillers présents
				Nombre de suffrages exprimés

Le conseil d'administratif réuni sous la présidence de FOREL Bruno délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)
COMPTE ADMINISTRATIF CCAS						
Résultats reportés				5 247,11		5 247,11
Opérations de l'exercice			24 642,44	24 000,00	24 642,44	24 000,00
TOTAUX			24 642,44	29 247,11	24 642,44	29 247,11
Résultats de clôture				4 604,67		4 604,67
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS				4 604,67		4 604,67

Envoyé en préfecture le 06/05/2024
 Reçu en préfecture le 06/05/2024
 Publié le 06/05/2024
 ID : 074-267402147-20240409-CA_24-BF

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

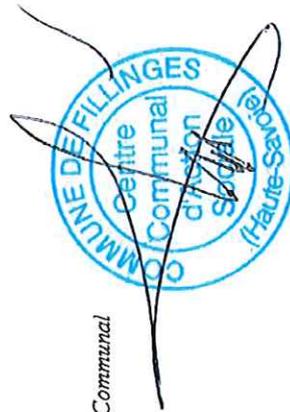
Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames, Messieurs, **FOLLEA** Dominique, **GUIARD** Jacqueline, **JANIN** Jean-Louis, **MANSAY** Laurent, **PUVILLAND** Nathalie, **RULLIER** Claude.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **DUNAND** Philippe qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline.

ABSENTS : Mesdames, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **CHENEVAL** Alexia, **DEGORRE** Luc.

Sciau du Centre Communal
d'Action Sociale



Pour expédition conforme.
Le Président.

(1) Les "Dépenses" et les "Recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "Déficits" et les "Excédents" doivent être inscrits sur les lignes "Résultats reportés", "Résultats de clôture" et "Résultats définitifs".

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par transmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication, le

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 074-267402147-20240409-CA_24-BF

S2LO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

EN DATE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président du CCAS.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 7
- votants : 8

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **FOLLEA** Dominique, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **JANIN** Jean-Louis, **MANSAY** Laurent, **PUVILLAND** Nathalie, **RULLIER** Claude.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **DUNAND** Philippe qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline.

ABSENTS : Mesdames, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **CHENEVAL** Alexia, **DEGORRE** Luc.

Madame **GUIARD** Jacqueline est élue secrétaire.

N° 04 - 04 - 2024

Budget primitif 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale vote à l'unanimité le budget primitif 2024 qui s'établit aux chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	28 604,67	28 604,67
Section investissement :	/	/

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 074-267402147-20240409-BP_24-BF



Pour copie conforme, Fillinges le 25 avril 2024
Transmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Président,
Bruno FOREL.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par transmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication, le